

N°1-Bouclage de la compta

La clôture du cahier



Si vous n'avez pas clôturé le cahier de l'exercice à clôturer

avant le 1er septembre,
recherchez-le dans les archives
sur la page d'accueil de Retkoop

Identité de la coop.
Informations à propos de l'École Publique Jules Ferry

- Les archives de la coop. :
- 1. Des cahiers de compta, les Comptes-Rendus, etc.
des années scolaires passées
 - 2. Des comptes-rendus par années civiles
 - 3. Dans le "grenier", des documents archivés
des années scolaires passées

Le cahier de compta 20.. / 20..

Au jour le jour, toutes vos opérations de comptabilité, de l'année actuelle.

Création d'une
écriture comptable.

en portrait, format A4, format écran

Toutes les écritures comptables peuvent être ventilées
automatiquement
en saisissant le code du compte.

Ventilation automatique

Toutes les écritures comptables sont présentées
comme sur le cahier papier,
proposé par l'OCCE.

Visualisation classique

Année 2025 - 2026

Année 2025 - 2026

vide, inutilisé

Année 2024 - 2025

Année 2024 - 2025

en cours d'utilisation

Année 2023 - 2024

Année 2023 - 2024

clos

regroup.B (classe, groupe d'élèves) :
ou choisir dans cette liste

Récapitulation : 0,00

Entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable.
Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de compta.

Attention ! Cette opération est irréversible !

Si tu es d'accord avec ce C.R.F. et que tu as bien en main les
justificatifs,
tu peux clore ce cahier de compta.
et donc l'exercice comptable

Clôture définitive de ce cahier de compta.

Cette opération est irréversible !

Il te reste à renseigner le Compte-Rendu d'Activités (C.R.A.)
de cette même année

Sinon retourne au cahier
pour modifier la comptabilité 20.. / 20..

Retour au cahier de compta. 20.. / 20..

ou

ET MAINTENANT, depuis la page
d'accueil de Retkoop,
cliquez pour aller vers le dossier
Compte-Rendu

Le Compte-Rendu 20.. / 20..

doit être établi avant le 30 septembre

de la nouvelle année

Le C.R. est saisi,
et il va être vérifié par l'OCCE 09.

Imprimez la page quitus !